

# VILLE DE RIORGES

N° 3\_12

OBJET :

## CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT- DEVELOPPEMENT DURABLE

### ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS BLONDEL- VALORGE APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 SEPTEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 27 septembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses :* Guy CONSTANT, Florence COLOMB.

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Nabih NEJJAR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Bernard JAYOL	Jean-Luc CHERVIN
Gilles CONVERT	Pierre BARNET
Christian SEON	Roland DEVIS
Blandine LATHUILIERE	Chantal LACOUR
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

2 élus absents sans pouvoir (Guy CONSTANT, Florence COLOMB)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN  
APPARTENANT AUX CONSORTS BLONDEL-VALORGE  
APPROBATION**

André CHAUVET, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges continue la mise en application de ces emplacements réservés inscrits au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment en matière de voirie et de cheminements.

Une portion en dehors des limites d'agglomération, située sur la route de Nobile et la rue de Saint-Romain, suscite un intérêt particulier en raison du caractère urgent de sécurisation des déplacements en modes actifs et du trafic automobile.

Un emplacement réservé, identifié au PLU "V30 : liaison piétonne chemin de Nobile / sentier des Hérissons / coulée verte du Combray", va permettre la réalisation d'aménagements facilitant et sécurisant la mobilité dans ce secteur. Pour ce faire, diverses acquisitions sur l'ensemble du linéaire sont rendues nécessaires.

Un accord amiable avec les consorts BLONDEL-VALORGE a été conclu, portant sur la parcelle numéro 401 de la section AX et d'une superficie de 696 m<sup>2</sup>.

Un arpentage a été réalisé le 19 février 2019, complété le 12 juin 2019, par la société ADAGE, permettant la division de la parcelle numéro 13 de la section AX appartenant aux consorts BLONDEL-VALORGE, créant deux nouvelles parcelles dont AX 401.

Le montant de la cession a été fixé à 696,00 € (SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS), soit 1,00 € (UN EURO) le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte seront supportés par la commune."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition amiable de la parcelle précitée auprès des consorts BLONDEL-VALORGE ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera passé en l'étude de maître RIOTTE-BERTRAND, notaire à Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 4 octobre 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN